

### La MAISON DU PAYSAN : UNE PLATEFORME MULTIFONCTIONNELLE POUR LE DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEUR AGROPASTORALES ET L'AMELIORATION DES SERVICES AUX PRODUCTEURS



Crédit images : H M Manzo

#### Une priorité de l'Initiative 3N, pour transformer l'agriculture nigérienne.

Au Niger comme partout ailleurs dans la région soudano-sahélienne, un des goulots d'étranglement à l'essor de l'Agriculture est l'accès limité aux biens et services de production. Ces facteurs et moyens de production bien que déterminants pour une agriculture nourricière et créatrice de richesses, sont difficilement accessibles aux producteurs nigériens par manque de desserte de proximité, de disponibilité et/ou d'information.

C'est ainsi que depuis 2014, avec la mise en œuvre du plan d'accélération de l'Initiative 3N, les coordinations régionales de l'Initiative 3N en relation avec les autres acteurs de Région notamment, le Gouvernorat, le Conseil Régional, la Direction Régionale de l'Agriculture/Elevage, la Direction de l'Environnement et du Développement Durable, la Direction Régionale de l'hydraulique et de l'Assainissement, la Direction Régionale du Génie Rural, la Chambre régionale d'Agriculture (CRA) et les Mairies ont engagé des réflexions sur la manière de réaliser la Maison du Paysan dans l'optique de la rendre intégrée, multifonctionnelle, opérationnelle et durable.

La Maison du Paysan conçue de façon à être implantée dans les (255) communes du Niger, fait partie des trois priorités de l'initiative 3N qui doivent contribuer, par l'offre des services qu'elle va générer, à la Transformation du Monde Rural Nigérien, tel qu'inscrit dans le Programme de Développement Economique et Social (PDES) 2017-2021.

Aujourd'hui, le pari est lancé aux régions sur la mise en œuvre de cette plateforme intégrée composée de (8) huit éléments. C'est un *challenge* que chacune des communes doit relever en réfléchissant sur comment matérialiser et rendre cet instrument bénéfique et durable aux producteurs et leurs organisations, aux collectivités, aux agripreneurs, aux services techniques et aux partenaires étrangers.

Pour y parvenir, chaque maillon de responsabilité dans le secteur de sécurité alimentaire et nutritionnelle et de développement agricole durable, secteur le plus contributif à l'économie nationale, doit au préalable s'inscrire dans le programme de gouvernance de l'Etat du Niger.

Tant entendu que la volonté des Autorités nigériennes est exprimée et la détermination du Président de la République est démontrée avec la priorisation de la Maison Paysan, il revient à tous les acteurs de l'adopter à leur contexte et se l'appropriée pour l'atteinte des objectifs « faim zéro et réduction de la pauvreté de 43% à 35% » d'ici 2021.

## **La Maison du Paysan sera-t-elle en mesure d'offrir à la communauté tous les services dont elle aura besoin?**

### **1) Les organes de la Maison du Paysan**

Partie de 11 éléments au départ de sa conception, la Maison du Paysan standardisée par le Haut-Commissariat à l'Initiative 3N doit disposer, dans un même emplacement de superficie comprise entre 1 à 3 ha, de ses huit composantes que sont : i) un Magasin Communal de Stock de Sécurité Alimentaire (MCSSA) constitué de céréales de base ; ii) une Centrale Communale d'Approvisionnement en Intrants Agricoles (CCAIA) constituée de : semences, engrais, pesticides ; iii) une Centrale Communale d'Approvisionnement en Aliments pour Bétail (CCAAB) comprenant : du son de blé, des grains de coton, du tourteau, des produits zootechniques et vétérinaires ; iv) un Centre de Réparation et de Location de Matériels Agricoles (CRLMA) abritant une unité de réparation, ainsi qu'une gamme de matériels agricoles, notamment des tracteurs, des unités de culture attelée, des unités de transformation de produits agricoles ; v) une Radio Communautaire (RC) ; vi) une Institution de Micro-Finance (IMF) ; vii) un Centre de Formation aux Métiers (CFM) ; viii) un Bloc Administratif (BA).

### **2) Lieu d'implantation et architecture de la Maison du Paysan**

Pour sa meilleure visibilité, le site de la maison du Paysan doit être situé sur un axe principal, au carrefour ou à proximité d'un marché. Il est important d'éviter des emplacements difficiles à être repéré. L'architecture doit s'harmoniser avec le paysage, l'artisanat et les traditions architecturales locales. La superficie de la Maison du Paysan doit être comprise entre 1 et 3 ha.

Par ailleurs, la construction des composantes de la Maison doit être conforme au plan type déterminé dans le document conceptuel de la Maison du Paysan. Toutes ces infrastructures doivent également être localisées au sein des zones qui sont facilement accessibles et présentant des possibilités d'extension. L'espace de la Maison du Paysan sera organisé en fonction des produits et services à offrir à la communauté.

Ainsi, après la description des éléments constitutifs de la Maison du Paysan, nous avons relevé à ce niveau et après examen des (8) huit composantes définies et des autres critères de son implémentation, que certains aspects méritent d'être renforcés tant dans leur élaboration que dans leur fonctionnement pour rendre intégral le service au paysan-producteur.

### **3) Eléments d'analyse et de contribution pour un service intégré adapté et durable aux producteurs**

#### **De l'inscription aux pratiques d'une agriculture intelligente face aux changements climatiques**

Dans sa conception première, la Maison du Paysan se présentait comme une plateforme de services devant contribuer à l'amélioration des productions agrosylvopastorale et halieutique, à travers la fourniture des semences, des engrais, des produits phytosanitaires de qualité et l'offre des prestations en renforcement de capacité.

## Note d'information sur la Maison du Paysan

Par Dr Haboubacar M Manzo, Conseiller Technique/PRN, Cellule Agriculture et Elevage

Mais très vite il est apparu que les préoccupations contextuelles globales et locales, les autres variables socioéconomiques à l'échelle méso et micro telles que l'aspect écoulement et la commercialisation des céréales ne sont que partiellement pris en compte dans la conception de départ de la Maison du Paysan. L'aspect écoulement de production maraichère, essentiellement pratiquée pour la mise en marché des produits n'a pas été pris en compte et toute analyse faite, il importe de créer au sein de la Maison du Paysan, un espace marchand communément appelé « **comptoir** » dans le but de créer les conditions d'un écoulement des produits saisonniers et maraichers surtout.

En outre, la Maison du Paysan est similaire à un pôle d'activités, d'échanges, d'apprentissage, de fourniture de services d'appui conseil que fréquenteront techniciens, producteurs, élus, organisations des producteurs et fournisseurs des services périphériques.

Cette communauté produirait des déchets qu'il faille bien gérer pour une préservation saine de l'environnement. En cela, il est ressort de notre analyse sur le plan assainissement, l'existence des toilettes dans le bloc administratif et des latrines indépendantes pour visiteurs. Cependant, l'élément nouveau serait l'insertion d'une **déchèterie** et par la suite l'implantation d'un circuit de collecte de tri et de valorisation des déchets avec en vue la réalisation des **compostières** pour l'élimination des déchets organiques qui serviront à produire de l'engrais organique (compost) et du gaz domestique.

### **De la prise en compte du genre dans la gestion intégrée et durable de la Maison du Paysan**

Le Haut-Commissariat à l'Initiative 3N a édité un document dans lequel il est ressorti que la Mairie est maître d'ouvrage et a pour cela la prérogative, par le biais de son conseil, de désigner le staff pour gérer chaque élément spécifique de la plateforme multifonctionnelle. Il en est de même pour le comité de suivi et de gestion de la Maison du Paysan.

S'il est vrai que la Mairie est la porte d'entrée du modèle plateforme intégrée, pour donner plus de chance à sa réussite, il importe de rendre sa gestion collégiale en impliquant les femmes et les jeunes. L'implication de ces deux groupes sociaux suscitera une gestion dynamique et efficiente de la Maison du Paysan. Ainsi, en termes de proposition, la Chambre Régionale d'Agriculture qui est une structure composée des femmes et des jeunes membres pro-actifs, doit être partie prenante dans la gestion de ce précieux outil de façon conjointe avec la Commune.

Aussi, elle doit être pleinement responsabilisée dans le choix des organes de gestion à tous les niveaux grâce au réseau de consulaires dont elle dispose. Au niveau régional, la Coordination régionale 3N doit œuvrer à la mise en place d'un **comité régional de suivi** de la gestion de la Maison du Paysan pour en évaluer les performances et proposer s'il le faut des réorientation et recadrage.

### **Une piste pour la promotion de la ruralité nigérienne et l'émergence d'une nouvelle mentalité de producteur citoyen**

Dans le cadre de l'activation du Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN), le Conseil Régional en partenariat avec la Coordination régionale des 3N et la Chambre Régionale d'Agriculture initient la formation des jeunes en techniques de maîtrise d'eau pour l'irrigation, en entreprenariat agricole afin de leur permettre de faire de l'agriculture un véritable métier rentable. Ces derniers pourront s'insérer dans le circuit qui sera développé à travers le centre de formation aux métiers (CFM) et les autres composantes de la Maison du Paysan. De même, les femmes seront formées en techniques de transformation et conservation des produits agropastoraux et la commercialisation des produits pour leur autonomisation.

Il importe aussi de faciliter la création d'emploi aux jeunes diplômés, à travers la mise en place des comités spécifiques de suivi au niveau de chaque élément et de l'organe de gestion de la Maison du Paysan, pour leur donner l'occasion de se faire prévaloir au sein même de leur terroir sans les couper de la réalité du milieu qu'ils maîtrisent. On fera en sorte qu'une émulation soit créée avec des comportements citoyens et responsables afin d'inciter à des meilleurs résultats en termes d'insertion et de contribution à la société.

Dans cette logique, les occasions des foires agropastorales régionales, d'expositions et rencontres, qui peuvent se tenir dans les Maisons du Paysan, peuvent servir d'ancrage pour la pérennisation d'une dynamique de développement endogène axé sur la valorisation du travail et du mérite. Ainsi, la promotion de la **ruralité nigérienne** s'amorcera pour s'inscrire comme axe prioritaire dans le programme de la renaissance culturelle.

Etant donné que l'initiative est innovatrice et nouvelle, il importe dès le début de clarifier les rôles et responsabilités de tous les acteurs. Il est important aussi que les services offerts se complètent et répondent aux besoins spécifiques de la zone d'implémentation de la Maison du Paysan.

Pour ce faire, la collaboration entre acteurs producteurs, opérateurs, élus et services techniques devra être, équitable, saine mutuelle et dynamique.

#### **4) De la pérennisation des infrastructures réalisées**

Même si des grosses marges ne doivent pas être visées dans la gestion de la Maison du Paysan, quelques profits seront dégagés et pour cela il importe de songer à la dotation des amortissements des immobilisations exploitées. Cela permettrait d'atténuer les risques inhérents à la réalisation de ces infrastructures et leur fonctionnement, de faire de grosses réparations qui pourraient advenir ou même envisager d'autres actions qui pourront faire dégager des profits faisant ainsi fructifier la plateforme.

Ainsi, la Maison du Paysan peut disposer, à titre d'exemple, de sa source d'énergie propre/verte (solaire, éolienne, hydraulique, etc.) pour assurer son autonomisation. Pour cela, le programme d'électrification rurale peut servir de tremplin.

Cependant, selon les expériences antérieures, les infrastructures ne seront pérennes que si leur entretien est régulièrement assuré par les bénéficiaires. Elles doivent donc être développées dans l'esprit de responsabilité, de rentabilité et d'autonomie.

Une analyse économique au préalable devra être faite afin de mettre l'accent sur les perspectives de développement de pôles de croissance des terroirs et bassins de

production. Ceci permettra d'anticiper sur les besoins à satisfaire et envisager les prestations à offrir à la communauté.

### **5) La Maison du Paysan, un outil de normalisation à la base**

Dans le contexte actuel, où nos productions locales ne disposent d'aucune traçabilité, le Niger a besoin d'un dispositif adéquat, complet pour anticiper les risques depuis les champs et jardins, maîtriser la traçabilité des produits agricoles. Avec l'implantation de la Maison du Paysan, le contrôle continu de la qualité des chaînes alimentaires dans la conduite des activités agricoles, de transport, de commercialisation, dans les étapes de transformation et d'utilisation des produits et sous-produits alimentaires, pourrait s'opérer.

La labélisation des productions locales mises sur le marché à l'instar des « pommes de terre d'Agadez, de Bonkoukou », de « l'oignon de Galmi », « les races Azawak, Balami, chèvre rousse », « la patate douce jaune de Mamori », « le poivron de Diffa », « le niébé de Chirwa », « la canne à sucre de Korama et du dallol Maouri », le sésame, « l'oignon blanc de Soucoucutan et de Gotheye », « le moringa de Maradi, Torodi », « les agrumes d'Agadez, Gaya », etc. doit s'amorcer au niveau de la Maison du Paysan, pour assurer la traçabilité des produits et respecter les exigences de qualité.

Selon des études réalisées sur les filières agropastorales, certaines sont économiquement porteuses à condition qu'elles soient mieux organisées et mieux maîtrisées sur le plan qualité, sécurité et environnement. Ces contraintes au développement de filières peuvent être levées grâce à la mise en place de la Maisons du Paysans.

### **6) Sources de financement**

Les sources de financement sollicitées sont entre autres : les allocations budgétaires de l'Etat, les appuis des Partenaires Techniques et Financiers, les contributions des Programmes, Projets, celles des Collectivités et l'éventualité d'insertion d'investisseurs privés nationaux et étrangers, etc.

## **Conclusion**

La Maison du Paysan est une idée innovante qui rend et donne à l'Initiative 3N « les Nigériens Nourrissent les Nigériens » toute sa pertinence et son importance. Même si elle doit en continue s'adapter aux réalités agroécologiques de chaque zone, à l'évolution du contexte sociétal et aux besoins changeant exprimés par les paysans pour qui cet outil a été conçu, son accomplissement ne doit, sous aucun prétexte, tarder ou souffrir des pesanteurs administratives et bureaucratiques.

C'est pourquoi l'ensemble des parties prenantes, à tous les niveaux de décisions, doivent contribuer efficacement à son implantation dans les 255 Communes du Niger et ainsi offrir aux producteurs l'instrument de production capable de leur permettre de nourrir les nigériens, de transformer l'agriculture et de créer les richesses pour améliorer les conditions et le cadre de vie des nigériens, tel que voulu par le Président de la République Issoufou Mahamadou dans son Programme de Renaissance acte II.